

Paris, le 27 janvier 2025

Motion de soutien au chœur de l'Opéra de Toulon

Le Bureau National du Synptac-CGT, réuni le 27 janvier 2025, a appris avec consternation et colère la décision du Conseil d'Administration de l'Opéra de Toulon de liquider le chœur permanent, artistes et technicien·nes, de cet établissement.

Nous apportons tout notre soutien aux salarié·es visé·es par cette mesure et serons à leurs côtés dans la lutte qui s'engage.

Le Synptac-CGT condamne la décision brutale prise par le CA de l'Opéra de Toulon et appelle à une mobilisation pour que cette décision soit annulée et que l'emploi artistique permanent de l'Opéra soit préservé. Il est inadmissible que des salarié·es fassent les frais des pressions budgétaires exercées par les tutelles. Cette décision, dictée par des considérations économiques, est un non-sens quant à l'exigence artistique qui prévaut dans une maison d'opéra.

Est-ce en précarisant des salarié·es que l'Opéra de Toulon entend continuer de produire et de diffuser des œuvres de qualité ?

Derrière le démantèlement du chœur permanent, des menaces pèsent aussi sur les personnels technique, administratif et d'accueil. Nous savons que partout où les artistes interprètes ont été précarisé·es dans leur emploi, ce sont à terme des postes à la technique ou à l'administration qui ont été supprimés, au détriment des missions de service public que se doivent de remplir ce genre d'institutions.

Le Synptac-CGT demande donc au Conseil d'Administration de l'Opéra de Toulon de revenir sur sa décision et en appelle aussi à la responsabilité des tutelles. La culture n'est pas un supplément d'âme ou un gadget des politiques publiques. Elle sert un intérêt général d'éveil et d'émancipation pour toutes et tous.